

LEGAL FLASH

LE CADRE LÉGAL DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE EST EN COURS DE REFLEXION

1 LE CONTEXTE POLITIQUE INFLUENCE LE TEXTE

- La Commission Européenne a dévoilé un projet de réglementation sur l'intelligence artificielle le 21 avril 2021 (le « Règlement »)
 - ✓ Il vise à encadrer, sur le plan européen, le développement et l'utilisation de l'intelligence artificielle de manière conforme aux valeurs européennes
 - ✓ L'un des objectifs poursuivi est la **reconquête d'une puissance numérique face aux géants du numérique** (États-Unis, Russie, Asie)

2 LE RÉGIME JURIDIQUE CONSACRE UNE APPROCHE PAR LES RISQUES

- Le régime envisagé est un régime graduel **dépendant du niveau de risque** engendré par le système d'intelligence artificielle (l'« IA »)
- Sont concernés tout **fournisseur, utilisateur, mandataire, importateur et distributeur d'un IA** (art. 3(8))
 1. Champ d'application **matériel**
 - ✓ L'article 3(1) définit un IA comme un logiciel fondé sur des techniques capables de générer des résultats ou des décisions en fonction d'objectifs qui lui sont assignés
 - ✓ Le Règlement vise le *deep learning* mais également de nombreuses autres technologies qui ont trait aux connaissances, ou encore à la robotique (par exemple : les véhicules autonomes)
 - **Tous les IA sont visés**
 - ✓ Le Règlement s'applique **dès lors que sont situés dans l'Union Européenne (« l'UE »)**
 - Les IA (qu'ils soient mis sur le marché ou mis en service) ;
 - Les utilisateurs de l'IA, sous réserve qu'ils agissent à des fins professionnelles ;
 - Les utilisations des résultats produits par l'IA
 2. Champ d'application **temporel**
 - ✓ Une version définitive du Règlement est attendue **fin 2022 / début 2023**
 - ✓ Le Règlement entrera en vigueur **le 20^{ème} jour** suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'UE*
 - ✓ Les acteurs concernés auront **24 mois** à compter de son entrée en vigueur pour se conformer au Règlement

LEGAL FLASH

LE CADRE LÉGAL DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE EST EN COURS DE REFLEXION

2 LE RÉGIME JURIDIQUE CONSACRE UNE APPROCHE PAR LES RISQUES - suite

- Le Règlement classe **trois types d'IA**
 - ✓ **L'IA interdite entraînant un risque inacceptable**
 - Par exemple : un IA utilisant un système d'identification biométrique en temps réel dans des espaces publics en vue du maintien de l'ordre (sauf exception)
 - ✓ **L'IA à haut risque entraînant un risque élevé**
 - Tout IA destiné à être utilisé en tant que **composant de sécurité d'un produit, ou étant un produit lui-même et devant faire l'objet d'une évaluation de conformité** dans un secteur visé par le Règlement (énergie, santé, jouets, transport, etc.) ; ou
 - Tout IA autonome ayant des **implications en matière de droits fondamentaux**
 - ✓ **L'IA à faible risque (autre que ceux susvisés)**
 - Le fournisseur est **l'acteur clé du Règlement**, soumis aux contraintes qui découleront du Règlement
 - ✓ Personne physique ou morale qui développe un IA ou qui possède un IA déjà développé, en vue de sa mise sur le marché ou de sa mise en service, sous son propre nom ou sa propre marque, à titre onéreux ou gratuit (article 3(2))
 - ✓ Avant toute mise sur le marché ou mise en service de l'IA, il devra procéder à une **évaluation de la mise en conformité de l'IA** notamment
 - Mise en place d'un processus de **gestion des risques**
 - Mise en place d'une **politique contraignante de gouvernance des données** (entraînement, validation, test, correction des biais, etc.)
 - Etablissement d'une **documentation technique**
 - Mise en place d'un système de **journalisation**
 - **Information** des utilisateurs de l'IA
- ➔ Application d'un régime d'auto-conformité devant faire l'objet d'une documentation ad hoc (accountability)

LEGAL FLASH

LE CADRE LÉGAL DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE EST EN COURS DE REFLEXION

3 LES SANCTIONS SERONT GRADUEES MAIS IMPORTANTES

- **Amendes graduées** selon les violations ou manquements au Règlement
 - ✓ L'amende la plus importante pourra aller jusqu'à **30 millions d'euros** ou **6% du CA annuel mondial total** en cas de non-conformité

4 EN PRATIQUE : COMMENT SE PRÉPARER AU NOUVEAU RÈGLEMENT ?

- Intervenir au sein des fédérations professionnelles, s'exprimer sur l'ensemble des exigences pour participer aux débats et créer un texte à vocation mondiale
- Construire une IA de confiance et responsable adaptée dès à présent au Règlement (compliance by design)
- Essayer de déterminer, pour les IA anciennes, comment les modifier pour qu'elles soient conformes à ce Règlement
- Vérifier que la chaîne des intervenants soit conforme aux obligations découlant du Règlement